

<p>Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Délibération n° 2605/2019</p>	<p>Objet : Attribution du marché de transformation d'un terrain de football stabilisé en gazon synthétique au stade municipal</p>

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 avril 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT, Fabrice LEVEAU donne pouvoir à Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Martine HARBULOT.

Absents : Florence TORRECILLA, Hakima OULD SLIMANE.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 4° ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1414-1 à L 1414-4 ;

Vu le décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence (MAPA), mis en ligne sur MarchésOnLine le 12 février 2019 sous le n°AO-1908-1096 et sur le profil acheteur de la ville - Achatpublic.com sous le n° 3355925 pour une remise des plis le 15 mars 2019 avant 12h00 ;

Considérant les 04 offres reçues ;

Considérant que le rapport d'analyse des offres a fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle de la société PARC ESPACE, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation à savoir :

- 50 points pour la valeur technique de l'offre (comprenant 5 sous-critères : mode d'organisation (10 points), moyens mis en œuvre (10 points), mode opératoire (10 points), qualité et garantie des matériaux (15 points) et qualité environnementale (5 points) ;
- 40 points pour le prix ;
- 10 points pour le délai des prestations ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 18 voix pour, 5 voix contre (Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS) et 2 abstentions (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ)

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché de transformation d'un terrain de football stabilisé en gazon synthétique au stade municipal à l'entreprise PARC ESPACE, 4 rue Jean Moulin, 78120 RAMBOUILLET, pour la somme de 640 022,50 € HT (768 027 € TTC) pour des travaux devant se réaliser du 15 juin au 15 septembre 2019.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 8 avril 2019




Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie